



L'ACTUALITÉ

L'EUROPE IMPACTE DE PLUS EN PLUS LES ENTREPRISES

EBC a tenu son congrès annuel en fin de semaine dernière. Une occasion de cerner l'ensemble des problématiques que l'Europe impose aux entreprises, notamment celles du bâtiment.



Il est de plus en plus essentiel de faire entendre la voix des petites entreprises de la construction en Europe et c'est ce à quoi s'emploie EBC qui grossit en accueillant cette année l'organisation autrichienne des PME de la construction. Avec le double objectif de pouvoir enfin participer au dialogue social européen, et de permettre à toutes les petites entreprises de continuer à travailler sereinement.

Ces 28 et 29 septembre, EBC tenait son congrès annuel à Zagreb. Le Conseil d'administration s'est tenu le jeudi : une occasion de passer en revue tous les sujets en cours. Et la liste des préoccupations des petites entreprises du bâtiment issues de dispositions européennes s'allonge !

Sur le dessus de la pile figure bien évidemment le dossier « Travail détaché ». Le Président Liébus, avec sa double casquette de Président de la CAPEB et Président d'EBC, se démène sans compter pour gagner cette bataille. La semaine dernière encore, il était au cabinet de la Ministre française des Affaires européennes pour la convaincre des points qu'il faut impérativement améliorer dans l'actuelle législation pour encadrer le détachement des travailleurs. Colloques, tables rondes, entretiens, interventions en commissions parlementaires, on ne compte plus les occasions que Patrick Liébus a saisies pour défendre ardemment les intérêts des artisans du bâtiment contre ce véritable dumping social. La balle est maintenant dans le camp politique.

La Commissaire européenne chargée de l'Emploi, Marianne Thyssen, travaille depuis des mois pour

que les 28 pays de l'Union européenne parviennent enfin à un accord sur une réforme du travail détaché le 23 octobre prochain, lors de la prochaine réunion des ministres européens du Travail. Chacun sait par ailleurs que le Président de la République a également

mis tout son poids dans la balance pour convaincre les autres pays, et notamment la Pologne, de réformer la directive en cause.

Pour autant, même si cette réforme est acceptée par tous en octobre, le sujet ne sera pas totalement résolu. Car, en effet, le paiement des charges sociales sur les salaires des travailleurs détachés dans le pays d'origine est une règle qui émane non pas de la Directive mais du Règlement de coordination des régimes de sécurité sociale. C'est la raison pour laquelle la CAPEB travaille avec Guillaume Balas, député européen

chargé de présenter des propositions au Parlement européen en vue de la révision de ce Règlement. Le Président a ainsi rencontré ce député la semaine dernière.

Et le sujet ne sera totalement résolu que lorsque des contrôles nombreux et efficaces se dérouleront sur le terrain pour mettre fin à tous ceux qui s'affranchissent,

Travail détaché, poussières de bois et de silice, efficacité énergétique et qualifications des entreprises, autant de problématiques qui nous viennent tout droit de l'Europe

(Suite p. 4)



2 295
PERSONNES

ONT ÉTÉ AUX URGENCES
EN 2016 SUITE
À UNE INTOXICATION
AU MONOXYDE
DE CARBONE.

LOBBYING

→ EBC TENAIT SON CONGRÈS ANNUEL EN CROATIE

C'est la Croatie qui accueillait ces 28 et 29 septembre le congrès annuel d'EBC précédé de son Conseil d'administration. A cette occasion, un état des lieux a été fait sur l'ensemble des dossiers politiques suivis et notamment le travail détaché, les agents cancérigènes, et le RPC (voir l'Actualité de la semaine). Le Conseil est également revenu sur le projet NetconVET qui porte sur l'apprentissage dans la construction. Un point a été fait sur le fonctionnement et l'activité de l'association SBS ainsi que sur les forums et événements auxquels EBC s'associe. Parmi les sujets à l'ordre du jour figurait l'introduction de critères environnementaux dans les appels d'offres publics. En effet, pour réduire les émissions de CO₂, un accord politique a été signé aux Pays Bas qui prévoit, notamment, la mise en œuvre d'un « green deal » c'est-à-dire un avantage donné aux entreprises respectueuses de l'environnement par rapport aux autres candidats à un appel d'offres public, même s'ils sont moins chers. Le Conseil d'administration d'EBC a mis en évidence le fait que ce système serait désavantageux pour les petites entreprises qui n'ont pas les mêmes capacités d'investissement que les entreprises de taille plus importante. L'assemblée générale qui a suivi le lendemain a adopté une résolution qui reconduit, à titre exceptionnel et pour six mois, Patrick Liébus à la présidence d'EBC. Cette décision a été prise dans le but d'assurer le suivi et la stabilité nécessaire à l'association qui vient de

connaître un renouvellement important de personnel, et notamment l'arrivée d'un nouveau Secrétaire général. La prochaine présidence de l'EBC sera assurée par l'organisation italienne CNA Costruzioni, en juin 2018. On se félicitera par ailleurs de l'arrivée, dans l'association, d'un nouveau membre : l'organisation autrichienne WKO. Enfin, le thème de la conférence organisée cette année dans le cadre du congrès d'EBC était « Comment aider les PME de la construction à respecter la législation sur la santé et la sécurité ? ». Le Président Liébus a rappelé à cette occasion la difficulté qu'il y a à sensibiliser et à informer les artisans et petites entreprises de la construction sur leurs obligations dans ces domaines compte tenu de leur multitude et aussi de leur taille. 80 % des salariés de la construction européenne sont employés dans des PME qui, elles-mêmes représentent 99 % des 2,9 millions d'entreprises que compte le secteur en Europe. Patrick Liébus a souligné que l'association EBC s'investit tout particulièrement pour aider ces petites entreprises à améliorer la santé et la sécurité au travail. Il a insisté sur les actions de prévention qui peuvent être menées, prenant l'exemple de celles conduites par IRIS-ST en France. L'Institut de Recherche et d'Innovation sur la Santé et la sécurité au Travail a d'ailleurs détaillé les actions qu'il conduit pour informer les entreprises, développer des outils et des solutions qui leur sont adaptés, les accompagner dans leurs démarches de prévention, etc.

MÉTIER

→ MONOXYDE CARBONE : LA NOUVELLE CAMPAGNE DE PRÉVENTION AUX INTOXICATIONS EST LANCÉE

Malgré les campagnes d'information annuelles sur les risques d'intoxication au monoxyde de carbone en début d'hiver, les accidents demeurent nombreux (3 554 personnes exposées à des émanations de monoxyde de carbone en 2016 dont 2 295 ayant nécessité un transport aux urgences).

Une nouvelle campagne d'information est donc lancée. La CAPEB s'y associe comme chaque année. Plusieurs supports ont été réalisés pour sensibiliser le grand public : un dépliant qui présente les dangers du monoxyde de carbone, les appareils et installations susceptibles d'émettre ce gaz ainsi que les bons conseils pour éviter les intoxications, une affiche qui rappelle les bons gestes de prévention, un roman photo qui met en garde contre le mauvais usage des braseros, et enfin, un dépliant et un guide qui expliquent l'importance d'aérer son logement, même en hiver. Tous ces outils sont disponibles sur ARTUR. Les professionnels du chauffage doivent être encouragés à les utiliser largement auprès de leurs clients.

En savoir plus sur **ARTUR**



→ BRUNO GAL A RÉUNI SES CONSEILLERS PROFESSIONNELS LE 27 SEPTEMBRE

Ouvrant la réunion, le Président de l'UNA Couverture Plomberie Chauffage a présenté à ses conseillers un nouveau membre de l'équipe : Julien Darthou. Il a ensuite évoqué la communication de l'UNA en direction des sections départementales.

Un point d'information a été fait sur les poussières de silice et la fixation par l'Europe d'un nouveau seuil d'exposition. Le Président Bruno Gal a aussi fait le tour des partenariats de l'UNA, notamment avec Nicoll, et des relations avec Engie. Puis, les questions de formation ont été abordées, en particulier la rénovation des diplômes en cours. Le Président et ses conseillers ont par ailleurs réfléchi aux thèmes susceptibles d'être proposés aux délégués lors des prochaines Journées Professionnelles de la Construction (Brest – du 25 au 27 avril 2018).

L'après-midi, les plombiers chauffagistes et les couvreurs se sont réunis séparément pour étudier leurs dossiers spécifiques. DTU PAC et Fumisterie, activités au sein des associations AFPAC, AFCE et AICVF, et au sein des organismes de la profession (Qualifioul, Qualit'Enr, Qualigaz, etc...) étaient au programme des premiers tandis que les seconds ont tiré les enseignements de la réunion PACTE sur les toitures terrasses, envisagé un guide sur l'isolation et préparé leur future rencontre avec la nouvelle directrice de la FFTB.



En savoir plus sur **ARTUR**

+7,4%

LES VERSEMENTS EFFECTUÉS
PAR LES ENTREPRISES
AU TITRE DE L'ÉPARGNE SALARIALE
ONT BONDÉ EN 2015.



ÉCONOMIE

→ L'ÉPARGNE SALARIALE A LE VENT EN POUPE

Signe que la situation des entreprises s'est améliorée : 7 des 8,6 millions de salariés concernés par l'épargne salariale ont bénéficié en 2015 des dispositifs d'intéressement et de participation. L'augmentation des versements a été particulièrement significative en ce qui concerne l'intéressement (8 milliards) et dépasse ainsi ceux effectués au titre de la participation (6,4 milliards).

Si le nombre d'entreprises disposant d'un accord de cette nature diminue régulièrement depuis trois ans, en revanche, le nombre de salariés bénéficiaire, lui, est en augmentation, comme le montant moyen versé.

Les versements sur les Perco ont également progressé (+ 10,7%). Au total, en 2015 l'épargne salariale a représenté près de 17 milliards.

Il faut toutefois nuancer ces fortes augmentations qui ne concernent pas tous les salariés. Ce sont surtout les entreprises de plus de 50 salariés qui mettent en place ce type de dispositifs au profit de leurs salariés. 87,4 % des salariés de ces entreprises en ont ainsi bénéficié. Ce taux est de 65,2 % pour les salariés qui travaillent dans des entreprises comptant au moins 10 salariés et de 12,5 % pour ceux qui sont employés dans les TPE de moins de dix salariés.

Le Ministère du Travail note que la tendance globale à la hausse se confirme pour 2016. Près de 84 % des 503 entreprises qui constituent le panel interrogé prévoient d'effectuer un versement au titre de la participation et 79 % au titre de l'intéressement avec des augmentations allant de 7 à 10 %.

→ LES LOGEMENTS DOIVENT S'ADAPTER À L'ÉVOLUTION DE LA TAILLE DES FAMILLES



L'Insee a récemment dressé un portrait des familles en France et constaté une tendance lourde vers une réduction de la taille des ménages. Depuis 18 ans, le nombre de ménages s'accroît (il a augmenté de 4,2 millions) mais ces ménages sont composés d'un nombre de plus en plus réduit d'occupants. En l'occurrence, les deux tiers des ménages sont aujourd'hui constitué d'une ou deux personnes. Les premiers représentent 35 % des cas et les seconds 33 %. Inversement, les familles de plus de trois personnes sont en diminution constante depuis 1982. Quant aux familles nombreuses, comptant plus de 5 personnes,

elles ne représentent plus qu'un ménage sur 16 alors qu'elles concernaient un ménage sur 5 dans les années 60. La société génère de plus en plus de familles monoparentales dont le nombre a quasiment doublé depuis 1990, mais aussi des couples sans enfant (78 % des ménages composés de 2 personnes).

Enfin, le vieillissement de la population induit une forte croissance de personnes âgées vivant seules. Dans tous les cas, ces changements ont un impact sur les besoins et les attentes des ménages en matière de logements avec, notamment, moins de chambres et des pièces de vie plus grandes.

ARTISANAT

→ L'APCMA FIXE SES ORIENTATIONS JUSQU'EN 2021

Après plusieurs mois de débats internes, le réseau des Chambres de Métiers a arrêté sa feuille de route pour les cinq années à venir. La semaine dernière à Niort, le Président de l'APCMA, Bernard Stalter, a tenu une conférence de presse pour en présenter les grandes lignes, affichant son réseau comme l'interlocuteur privilégié des entreprises artisanales, des pouvoirs publics, des collectivités locales et des partenaires.

Le Président de l'APCMA a appelé le Gouvernement à maintenir l'autonomie du réseau des chambres de métiers, soulignant que tout rapprochement avec d'autres structures consulaires provoquerait une

désorganisation durable et des surcoûts "insurmontables".

Réunis en séminaire la semaine dernière, les Présidents de CMA se sont engagés à poursuivre et à achever le programme de mutualisation en cours et à amplifier les efforts de modernisation et d'investissement des chambres de métiers, en particulier dans les technologies numériques.

Ils se sont également engagés à poursuivre l'amélioration des conditions d'accès et d'organisation de l'apprentissage et à intensifier les missions des CMA au service du développement des entreprises artisanales, des territoires et de l'emploi.

GOUVERNEMENT

→ SÉCURITÉ SOCIALE : LA COUR DES COMPTES DÉNONCE L'INSINCÉRITÉ DES CHIFFRES

7,6
MILLIARDS

C'EST LE DÉFICIT
DE LA SÉCURITÉ SOCIALE
EN 2016, UN MIEUX PAR
RAPPORT À 2010 OÙ IL AVAIT
DÉPASSÉ LES 30 MILLIARDS.

Encore un rapport qui tombe à point nommé... Au moment où le Gouvernement présente le projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2018, la Cour des Comptes dénonce les tours de passe-passe dans les comptes présentés par la précédente Ministre de la Santé.

Les juges fustigent les transferts opaques entre branches, les prélèvements sur des réserves, mais aussi de fausses économies.

La Cour constate que le déficit de l'assurance maladie pour 2016 est de 5,5 Mds et non pas de 4,8 Mds comme prétendu par le précédent gouvernement. Selon les prévisions de la Cour, l'augmentation des dépenses de l'assurance maladie pour 2017 ne sera pas de 2,1 % comme annoncé mais de 2,4 %. Quant à la baisse du déficit, elle n'atteindra pas les 3,2 milliards mais 2,4 milliards.

Le Gouvernement Philippe prévoit un retour à l'équilibre du régime général en 2018 grâce aux excédents de trois branches sur quatre, la branche maladie étant la seule déficitaire. Le PLFSS prévoit une réduction très forte du déficit de la branche maladie (- 3,3 milliards) qui passerait ainsi à 800 millions d'euros, un niveau jamais atteint depuis 2001.

C'est d'ailleurs le secteur de la santé qui supportera l'essentiel des économies prévues, qu'il s'agisse du coût des médicaments, du forfait hospitalier, du contrôle des prescriptions, etc. La branche "vieillesse" sera également mise à contribution dans la recherche d'économies du Gouvernement. Ainsi, la revalorisation des pensions sera reportée de quelques mois.

Il faut, évidemment, souligner que le PLFSS prévoit bien la suppression des cotisations salariales maladie et chômage en deux temps (janvier et octobre 2018) et la hausse de 1,7 point de la CSG. Par équivalence, le projet de loi prévoit que les indépendants bénéficieront d'une baisse de 2,15 points de leur cotisation famille et d'un élargissement de l'exonération des cotisations d'assurance maladie et maternité.

Enfin, le projet de loi confirme l'adossement du RSI au régime général, le doublement du plafond de chiffre d'affaires réalisables sous le régime de la micro-entreprise, la baisse des cotisations AT/MP.

LES RENDEZ-VOUS DE LA SEMAINE

INTENSE LOBBYING AUPRÈS DU GOUVERNEMENT

La CAPEB poursuit ses interventions auprès des différents ministères concernés par le recadrage du CITE. Patrick Liébus est ainsi intervenu auprès du ministère du logement, du Ministre d'Etat Nicolas Hulot, du Ministre des comptes publics, leurs conseillers techniques, et avait cette semaine un nouveau rendez-vous à Bercy d'une part et à Matignon d'autre part. En cause, la suppression des menuiseries extérieures du champ du CITE ainsi que des chaudières fioul. Deux dispositions d'autant plus difficiles à admettre qu'elles sont rétroactives ! La CAPEB demande donc que ces recalibrages soient reconsidérés le plus rapidement possible avec une mise en œuvre beaucoup plus progressive.



UNE JOURNÉE D'INTÉGRATION

Mardi, le Président confédéral a reçu Rémy Baverel, nouveau Président de la CAPEB du Doubs.

Ce nouvel élu n'était pas accompagné de son secrétaire général, comme c'est habituellement l'usage, parce que Frédéric Tréfouel ne prendra ses fonctions qu'en novembre prochain.

UN ENTRETIEN AVEC POINT P

Le Président Liébus, accompagné de David Morales, a reçu mardi Jacques Pestre, responsable de Point P, qui vient de prendre une initiative pour le moins surprenante sans en avoir informé préalablement la CAPEB avec laquelle il a pourtant signé un accord de partenariat au travers de Béranger Développement.

Point P se lance, en effet, dans la constitution d'une communauté de professionnels dénommée "Génération Artisans" dont la cible correspond précisément à nos adhérents : entreprise de moins de 10 salariés, reconnue pour la qualité de son travail, disposant ou en voie d'acquisition des qualifications nécessaires en rénovation (RGE, Qualibat...). Certains aspects de cette initiative nous semblent, en effet, purement et simplement concurrents aux services et au rôle de la CAPEB.

LE BUREAU DE L'U2P

Le Bureau de l'U2P s'est réuni ce mercredi 4 octobre pour examiner les dossiers d'actualité. En l'occurrence, il a été question de l'avenir du FNPCA, dont le financement est aujourd'hui assuré par une taxe que l'Etat veut supprimer de la liste des prélèvements obligatoires. Le Bureau a également détaillé les différentes dispositions du projet de loi de finances pour 2018 ainsi que celles contenues dans le PLFSS (Sécurité sociale) et les actions de lobbying que l'U2P se doit de conduire. Autre sujet majeur : la saisine du CESE sur le travail indépendant et la mission de l'IGAS sur le sujet. Enfin, le Bureau est revenu sur les ordonnances réformant le code du travail avant de préciser le déroulement des prochaines rencontres de l'U2P, les 25 et 26 octobre prochain.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION CONFÉDÉRAL

Le Conseil d'administration confédéral se tenait jeudi et vendredi avec, bien évidemment, de nombreux sujets d'actualité à évoquer. Nous y reviendrons en détail la semaine prochaine.

VISITE AUX CORPORATIONS ALSACIENNES

Le Président de la CAPEB avait prévu de se rendre samedi à la Chambre des métiers d'Alsace et, notamment, de participer au congrès interprofessionnel des corporations locales.

(Suite de la p. 1)

pour partie ou totalement, de la réglementation. Les dérives constatées proviennent des règles en elles-mêmes mais également, et peut-être même surtout, des entreprises qui ne les respectent pas. Comme pour la sécurité routière, il faut donc à la fois modifier le code de la route et mettre des radars sur les routes. Autre domaine dans lequel le poids de l'Europe est prégnant : la santé et la sécurité. C'était d'ailleurs le thème de la conférence annuelle d'EBC à Zagreb. Il faut dire qu'entre les poussières de bois et les poussières de silice, les entreprises ne peuvent plus respirer ! En début d'année, la Commission européenne a lancé une nouvelle initiative en vue de mieux protéger les travailleurs exposés à des agents chimiques cancérigènes. Les poussières de bois et de silice en font partie. Le sujet a fait

l'objet de discussions cette année entre les institutions européennes (Conseil, Commission et Parlement) qui ont abouti à un accord. Pour la silice, la valeur limite d'exposition a été fixée à 0,1 mg/m³, c'est-à-dire le seuil respecté aujourd'hui par la plupart des Etats membres et qui est moins exigeant que l'actuelle législation française. Pour le bois, limité aux bois durs, l'accord prévoit une période de transition de 5 ans pendant laquelle la valeur limite est fixée à 3 mg/m³ avant de passer à 2 mg/m³, soit des seuils plus souples que la valeur imposée en France : 1 mg/m³. En principe, ces points seront définitivement validés par le Parlement européen d'ici la fin du mois. Ces décisions à venir devraient donc être sans impact en France.

Difficile de ne pas évoquer par ailleurs les directives, en cours de révision, sur la performance énergétique des bâtiments et sur l'efficacité énergétique. Ces deux textes constituent, là encore, un risque d'éviction des petites entreprises des marchés au motif qu'elles ne peuvent être juges et parties en matière de rénovation énergétique. Se pose ainsi la question du contrôle des installations et de leur efficacité.

Il faut citer encore la probable révision à venir du fameux RPC « Règlement Produits de Construction » ou la volonté de l'Union européenne de fixer un cadre pour les indicateurs de durabilité des immeubles résidentiels et de bureaux. Sur tous ces sujets, EBC veille et agit.

Crédit photo : CAPEB / iStockPhoto © 2017